

RÈGLEMENT NO V-787

PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DES CHUTES-DE-LA-CHAUDIÈRE
VILLE DE CHARNY

RÈGLEMENT NUMÉRO V-787 AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO V-768
CONCERNANT LE ZONAGE.

=====

SÉANCE RÉGULIÈRE du Conseil municipal de la Ville de Charny,
Comté des Chutes-de-la-Chaudière, tenue le 6ième jour du mois
d'avril 1992, à 19h30, à l'endroit ordinaire des séances du
Conseil, à laquelle séance étaient présents:

LE PRÉSIDENT DE LA SÉANCE: MONSIEUR MARC LAVALLÉE

LES CONSEILLÈRES: MADAME BRIGITTE DUCHESNEAU
 MADAME LISE MICHAUD
 MADAME LISE PRÉVOST

ET LES CONSEILLERS: MONSIEUR DONALD GERVAIS
 MONSIEUR ANDRÉ LACHANCE
 MONSIEUR GUY PATRY

étant tous membres du Conseil et formant quorum.

ATTENDU que le présent règlement est conforme au plan d'urbanisme de la Ville de Charny;

ATTENDU qu'un avis de présentation de ce règlement a été préalablement donné, soit à la séance du Conseil du 3 mars 1992.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: André Lachance

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE: Lise Prévost

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE CHARNY DÉCRÈTE CE QUI SUI:

ARTICLE 1. Le présent règlement portera le titre de:
«RÈGLEMENT NUMÉRO V-787 AMENDANT LE RÈGLEMENT
NUMÉRO V-768 CONCERNANT LE ZONAGE».

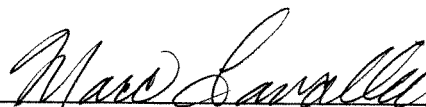
ARTICLE 2. L'objet du présent règlement est de modifier
la limite de la zone H501 afin d'y inclure les
lots 249-6, 249-7, 249-8, 249-62-1, 249-62-2,
249-63NS, 249-63-1, 249-64 et 249-65 du
cadastre pour la paroisse de Saint-Jean-
Chrysostome, permettant ainsi l'usage rési-
dentiel bifamilial sur ces lots.

ARTICLE 3. Que la limite de la zone H501 soit modifiée
afin d'y inclure les lots 249-6, 249-7, 249-8,
249-62-1, 249-62-2, 249-63NS, 249-63-1, 249-64
et 249-65 du cadastre pour la paroisse de
Saint-Jean-Chrysostome, le tout tel qu'il-
lustré au plan joint en annexe au présent
règlement sous le titre «Annexe A».

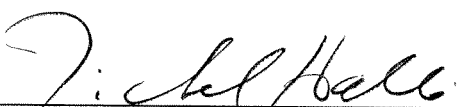
ARTICLE 4. Que le plan de zonage faisant partie inté-
grante du Règlement numéro V-768 soit modifié
en conséquence.

ARTICLE 5. Le présent règlement entrera en vigueur
conformément à la Loi.

ADOPTÉ À CHARNY, ce 6ième jour du mois d'avril 1992.

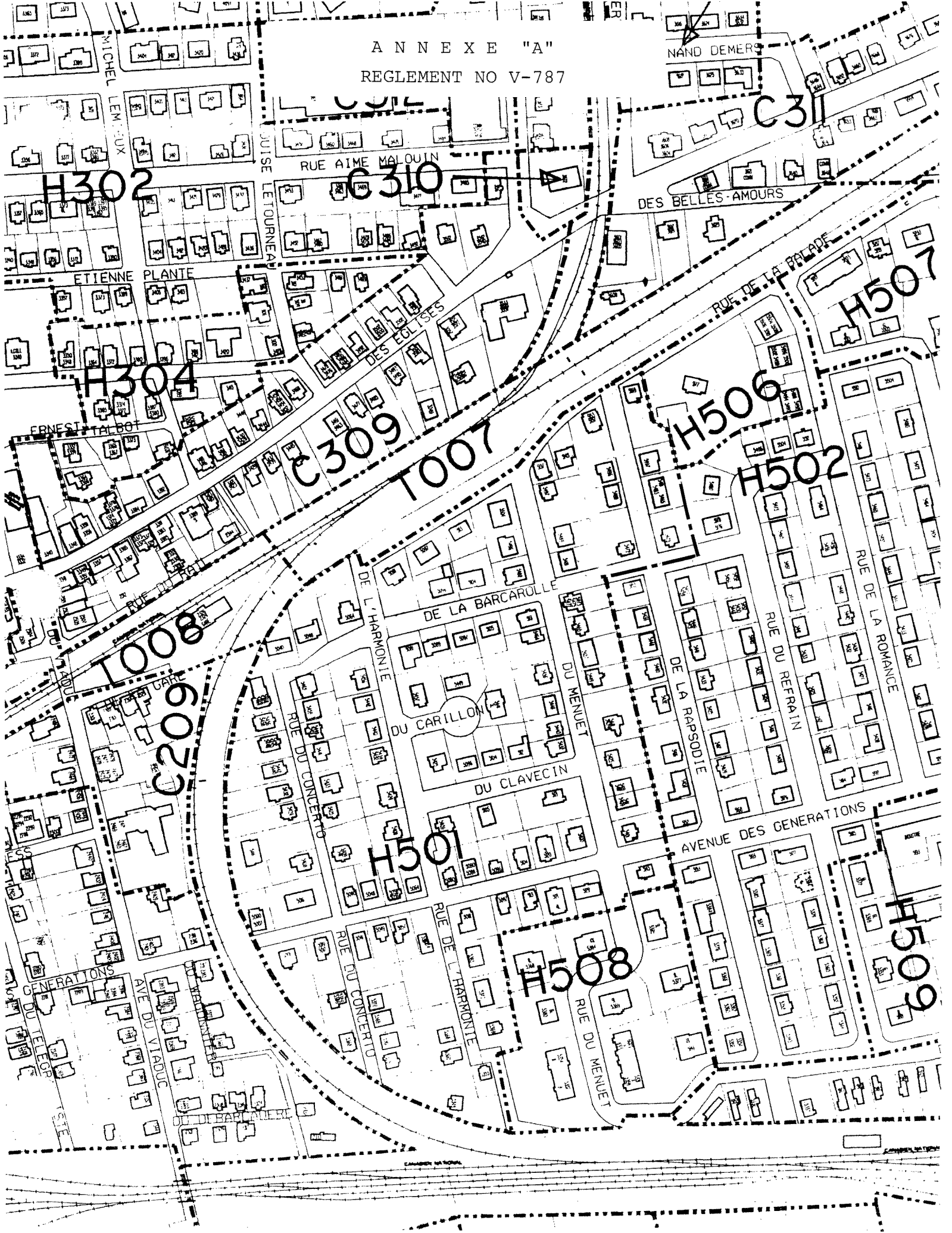


PRÉSIDENT DE LA SEANCE



GREFFIER

ANNEXE "A"
REGLEMENT NO V-787



NAND DEMERS

C311

DES BELLES-AMOURS

RUE DE LA BRADIE

H507

H506

H502

RUE DE LA ROMANCE

RUE DU REFRAIN

DE LA RAPSODIE

AVENUE DES GENERATIONS

H509

H508

RUE DU MENNET

DU CLAVECIN

DU CARILLON

DE LA BARCAROLLE

DE L'HARMONIE

RUE DU CONCERTO

H501

RUE DU CONCERTO

RUE DE L'HARMONIE

RUE AIME MALOUIN

C310

JOISE LETOURNEAU

ETIENNE PLANTE

H304

ERNEST TALBOT

T008

C209

AVE DU VIADUC

GENERATIONS

CHURCHILL

CANADIAN NATIONAL